

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE CANTON DE DOURDAN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2017**

L'An deux mil dix-sept le trente juin à 00 H 05, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 23 juin 2017 se sont réunis sous la présidence de Madame Dany BOYER, Maire.

Présent(s) : BOYER D., COTTIN R., COLAS M., PAVIA V., LOUBOUTIN D., MERLE C., GUYOT G., PORRETTA N., RAYNAL F., HAMLIN F., LAIGNEL R.

Absent(s) excusé(s) : MICHEL J. ; LAVAILL F. ; PONTET C. ; TRICONNET Muriel, POTTIN D.

Absent(s) : FINARD C.

A été élu (e) secrétaire : Nadine PORRETTA

La séance débute à 00 H 05.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux en vue du renouvellement de la série 1 des sénateurs,

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. COTTIN R. et Mme LOUBOUTIN D. et MM COLAS M. et LAIGNEL R. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

1 liste unique :

composée par MM. COLAS Mickaël, RAYNAL François, GUYOT Gérard, LAIGNEL Raphaël, Mme MERLE Christine délégués de droits et M. PONTET Cédric, Mme LOUBOUTIN Dominique, M. HAMLIN Florent suppléants.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

(11 conseillers municipaux concernés ; 5 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée)

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

Ont obtenu :

- liste unique : 11 voix

Mme le Maire proclame les résultats définitifs de la seule liste.

La séance se clôture à 00 H 30.

Angervilliers, le 4 juillet 2017

**Le Maire,
Dany BOYER**

